

FEMMES et RÉPUBLIQUE



Préface

MICHELLE PERROT

SCARLETT BEAUVALET

ANNIE DUPRAT

ARMELLE LE BRAS-CHOPARD

MARIETTE SINEAU

FRANÇOISE THÉBAUD

S



M

M

A

I

R

E

10	PRÉFACE
	<i>Michelle Perrot</i>
15	LA CONQUÊTE DES DROITS RÉPUBLICAINS, DE LA RÉVOLUTION À LA FIN DE LA III^e RÉPUBLIQUE
17	Des citoyennes sans citoyenneté sous la Révolution <i>Scarlett Beauvalet</i>
39	Le difficile accès aux droits politiques (1800-1848) <i>Scarlett Beauvalet</i>
55	Les promesses de la III ^e République (1870-1914) <i>Françoise Thébaud</i>
85	Trois décennies paradoxales (1914-1944) <i>Françoise Thébaud</i>
105	L'EXERCICE DU POUVOIR, DE 1945 À NOS JOURS
107	La IV ^e République : l'espoir déçu des femmes (1946-1958) <i>Armelle Le Bras-Chopard</i>
127	Les femmes à l'épreuve de la V ^e République (1958-1974) <i>Mariette Sineau</i>
139	La résistible inclusion dans la cité (1974-1997) <i>Mariette Sineau</i>
167	Vers la République paritaire (1997-2020) <i>Mariette Sineau</i>
197	REPRÉSENTER LA RÉPUBLIQUE
199	L'image de la femme dans l'art politique et républicain <i>Annie Duprat</i>
233	La « première dame », quelle place dans la République ? <i>Armelle Le Bras-Chopard</i>
244	CHRONOLOGIE
252	BIBLIOGRAPHIE
254	INDEX
256	CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
258	PRÉSENTATION DES AUTEURES
260	TABLE DES MATIÈRES

doléances et réclamations des femmes du pays de Caux par Madame B***B***, auteure anonyme dont la nature féminine semble avérée : « Il est, dit-on, question d'accorder aux Nègres leur affranchissement; le peuple, presque aussi esclave qu'eux, va rentrer dans ses droits : c'est la philosophie qui éclaire la nation, à qui l'on sera redevable de ces bienfaits. Serait-il possible qu'elle fût muette à notre égard, ou bien que, sourds à sa voix et insensibles à sa lumière, les hommes persistassent à vouloir nous rendre victimes de leur orgueil ou de leur injustice? ».

De même, dans la *Pétition des femmes du tiers état au roi*, texte anonyme du 1^{er} janvier 1789, les femmes réclament le droit à l'instruction et au travail : « Nous demandons à être éclairées, à posséder des emplois, non pour usurper l'autorité des hommes, mais pour en être plus estimées [...] Nous demandons à sortir de l'ignorance, pour donner à nos enfants une éducation saine et raisonnable, pour en former des sujets dignes de vous servir ». Au cours de l'année 1789, quelques lettrées font entendre leurs voix dans des lettres, des brochures, des libelles, des pétitions envoyés à l'Assemblée.

C'est de façon massive que les femmes apparaissent sur la scène politique en participant aux premières émeutes qui éclatent dès l'été 1788 et au printemps 1789. Elles ont toujours été très présentes dans les révoltes frumentaires,

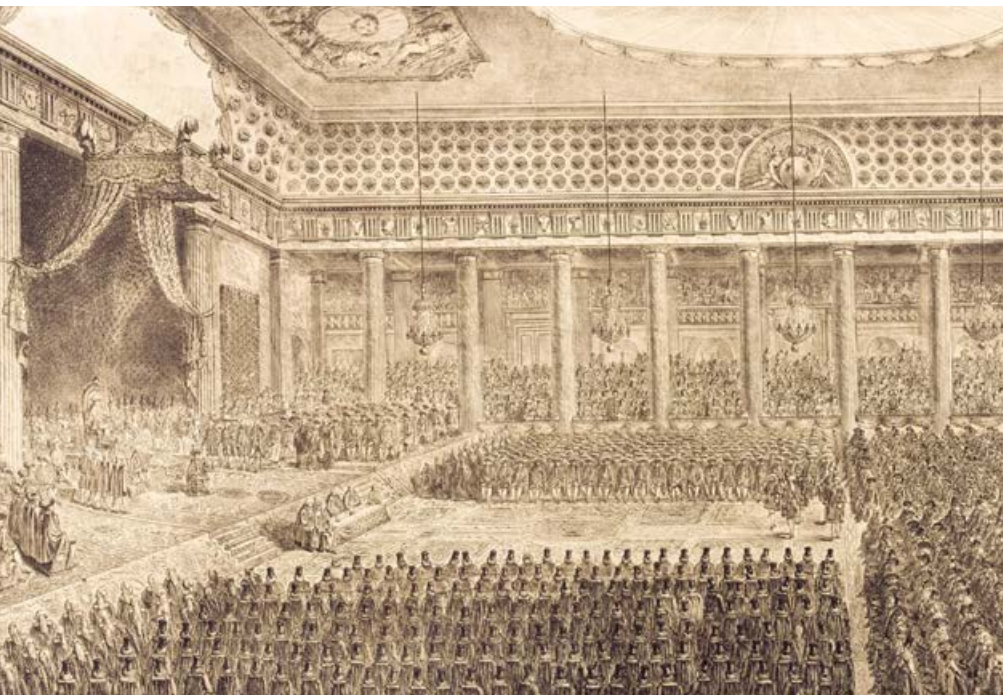
mais le contexte est cette fois différent et, tout comme les hommes, elles sont sensibles aux questions politiques. Après l'ouverture des États généraux le 5 mai 1789, elles apparaissent aussi bien dans la rue que dans les tribunes de la salle du Jeu de Paume à Versailles ou dans les jardins du Palais-Royal à Paris pour écouter les orateurs, pour l'heure plutôt masculins. Le 14 juillet 1789, lors de la prise de la Bastille, plusieurs témoignages assurent que des femmes se battent aux côtés des hommes. La blanchisseuse Marie Charpentier, blessée au cours du siège, a ainsi été décorée et fait partie des *Vainqueurs de la Bastille*, association créée par ceux qui ont participé à l'événement.

Le 5 octobre 1789, des marchandes de la Halle et des habitantes du faubourg Saint-Antoine sonnent le tocsin et envahissent l'Hôtel de Ville en réclamant du pain et le retour du roi à Paris. Le lendemain, environ six à sept mille femmes et quelques hommes partent de Paris pour aller à Versailles. Arrivées en fin d'après-midi, les femmes pénètrent dans l'Assemblée nationale et présentent une pétition réclamant du pain. La Garde nationale étant arrivée à Versailles dans la nuit, les femmes et les gardes reviennent le lendemain à Paris, escortant la famille royale. Sur la gravure anonyme de 1789, conservée au musée Carnavalet, représentant l'événement, on voit des femmes, dans une attitude déterminée, armées de piques et de haches et marchant au son du tambour; l'une portant au bout de sa pique une balance et un bonnet phrygien, preuve qu'elles ne se contentent pas de réclamer du pain mais demandent aussi à intervenir dans le débat politique.

L'APPRENTISSAGE DE LA VIE POLITIQUE DANS LES CLUBS ET LES SALONS

Les salons, qui avaient joué un rôle important au XVIII^e siècle, restent nombreux. Ils continuent à être tenus par des femmes issues des élites, mais on voit poindre une diversification sociale et surtout, ils se politisent. Germaine de Staël, fille du contrôleur des finances de Louis XVI Jacques Necker (1732-1804), mariée à l'ambassadeur du roi de Suède en France, reçoit à l'ambassade les réformateurs modérés comme Lameth, Vergniaud, Barnave ou Mirabeau. Madame de Condorcet accueille des hommes de lettres, des penseurs, des moralistes, des économistes; viennent chez elle des femmes engagées comme Olympe de Gouges, Etta Palm et Théroigne de Méricourt. Quant à Madame Roland, de retour à Paris avec son mari Jean-Marie Roland de La Platière, inspecteur des manufactures,

Ouverture des États généraux à Versailles le 5 mai 1789, Isidore-Stanislas Helman (1790).





Le salon de Suzanne Curchod (1737-1794), épouse de Jacques Necker, ministre des finances de Louis XVI. Madame Necker est assise avec sa fille Germaine, future Madame de Staël (1766-1817), et Bernardin de Saint-Pierre leur fait la lecture de son roman *Paul et Virginie*.

Les Vésuviennes,
Charles-Édouard de Beaumont,
série d'estampes, 1848.



PARTICIPER AU JEU ÉLECTORAL ?

Le décret du 5 mars 1848 établit le suffrage universel masculin et supprime toutes conditions de ressources; il étend donc le droit de vote aux domestiques. L'écrivaine et journaliste Delphine de Girardin commente ainsi cette mesure: «La preuve qu'ils ne comprennent pas la République, c'est que, dans leurs belles promesses d'affranchissement universel, ils ont oublié les femmes.» Pourtant, bien que les femmes ne soient ni électrices ni éligibles, quelques-unes, en particulier Jeanne Deroin, tentent, au nom d'arguments «maternalistes», de participer au jeu électoral. Sans remettre en cause la vocation féminine incontournable et

la complémentarité des rôles, ces femmes se réclament de l'égalité dans la différence. Lors des élections du 23 avril 1848 à la Constituante, Jeanne Deroin suggère à George Sand de poser sa candidature et Eugénie Niboyet annonce le 6 avril, dans le journal *La Voix des femmes* la candidature de George Sand aux élections. Cette dernière, appréciant peu cette «plaisanterie», le fait savoir dans *La Réforme*, journal républicain dans lequel elle écrit, ainsi que dans *La Vraie République* et *La Ruche de Dordogne*, auxquels elle collabore également, et affirme qu'elle n'a rien à voir avec ces groupes féminins. Elle considère en effet que l'obtention des droits civils est la priorité, les droits politiques ne venant qu'après.

Convertie au socialisme par un avocat républicain vers 1835 et confortée dans ses convictions par sa rencontre avec Pierre Leroux, George Sand a fondé, en 1841, avec Leroux et Viardot *La Revue indépendante*, qui connaît tout de suite un succès considérable et dans laquelle elle prône une révolution morale passant par «le sentiment religieux et philosophique de l'égalité». Trois ans plus tard, elle participe également à la création d'un journal d'opposition, *L'Éclair*. *Journal des départements de l'Indre, du Cher et de la Creuse* dont l'objectif est de contribuer à la diffusion de «doctrines dont le nom fait peur». En 1848, elle fait paraître une brochure intitulée «Lettre au peuple» et elle est invitée à prêter son concours au *Bulletin de la République*, le journal officiel du gouvernement. Pourtant, au printemps 1848, elle considère inconcevable de se porter candidate à l'Assemblée nationale constituante. Républicaine convaincue, elle idéalise

LA PARTICIPATION DES FEMMES À L'ÉLABORATION DES LOIS

«Olympe de Gouges a proclamé pendant la révolution de 93 le principe de l'égalité civile et politique des deux sexes; elle a dit: "La femme a bien le droit de monter à la tribune puisqu'elle a le droit de monter à l'échafaud". Et comme tous les initiateurs d'une idée nouvelle, elle a frayé la route sans atteindre le but: elle est montée à l'échafaud sans obtenir le droit de monter à la tribune.

En 1848, une femme qui avait pris au sérieux la révolution de février et les principes de fraternité, d'égalité et de liberté, M^{me} Pauline Roland, a réclamé à Boussac le droit des femmes au suffrage universel, et il a été constaté que le suffrage universel, dont la moitié du peuple est exclue, que les principes d'égalité, de fraternité, qui ont été proclamés par les hommes pour les hommes seulement, sont un mensonge, comme la charte-vérité de 1830.

En 1849, une femme vient encore frapper à la porte de la cité, réclamer pour les femmes le droit de participer aux travaux de l'Assemblée législative. Ce n'est pas au vieux monde qu'elle s'adresse; on ne parle pas aux morts, mais aux vivants; c'est à ses frères, aux démocrates-socialistes, à ceux qui ont accepté toutes les conséquences des principes de liberté, d'égalité, de fraternité. Le moment est venu pour la femme de prendre part au mouvement social, à l'œuvre de régénération qui se prépare».

Jeanne Deroin dans *L'Opinion des femmes*, n° 3, 10 avril 1849.

CAMPAGNE ELECTORALE

De la citoyenne JEANNE DEROIN,

ET

PÉTITION DES FEMMES AU PEUPLE.

Compte-rendu du résultat de notre appel aux électeurs.

Inspirée et dirigée par le sentiment du droit et de la justice, nous avons accompli un devoir en réclamant le droit de prendre part aux travaux de l'Assemblée législative.

Ce n'est pas seulement au nom des femmes, mais dans l'intérêt de la société tout entière, et au nom d'un principe qui renferme en lui l'extinction radicale de tous les privilèges que nous avons demandé l'abolition du privilège de sexe.

Nous n'avons pas consulté nos forces, mais seulement notre conscience et notre dévouement, et c'est avec une conviction profonde que, dans toutes les réunions électorales où l'on nous a accordé la parole, nous avons proclamé ce grand principe de l'égalité civile et politique des deux sexes.

Le mardi 10 avril, nous avons demandé la parole au citoyen Morel, président de la réunion électorale du 4^e arrondissement, à la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Hippolyte, on nous objecta que l'ordre du jour ne nous permettrait de parler que sur les questions à poser aux candidats, et nous avons demandé que cette question fût posée à tous les candidats : s'ils acceptent et s'ils réclament à l'Assemblée législative le droit des femmes à l'égalité civile et politique. Notre discours a eu pour but de démontrer que ce principe de l'égalité des deux sexes est la base du socialisme. En posant pour la première fois cette grande question devant une réunion électorale, malgré notre conviction profonde et notre dévouement, nous avons éprouvé une vive émotion que nous inspirait sans doute le sentiment de notre inexpérience des formes parlementaires et qui a dû nuire au développement de notre pensée quant à l'expression, mais nous sommes certaine de n'avoir pour le fond exprimé que des sentiments justes et des principes de vérité éternelle.

Nous avons reçu cette première fois un accueil bienveillant ; à la fin de la séance nous avons obtenu du citoyen Morel, qui présidait, de nous inscrire pour poser le lundi suivant notre candidature à l'Assemblée législative, ce qui, selon nous, est le seul moyen d'aborder sérieusement cette grande question de l'égalité des deux sexes, et d'en réclamer l'application.

Mais lorsque nous vîmes nous présenter le lundi 16, le citoyen qui présidait après avoir consulté le bureau, nous déclara que notre demande était inconstitutionnelle, il ne pouvait nous accorder la parole, que pour traiter la question d'une manière générale. Nous avons alors demandé à faire un appel aux citoyens qui composaient la réunion pour qu'ils obtiennent la liberté de poser la question comme nous le désirions.

Le président, ayant de nous laisser aborder la tribune, prit la parole pour prévenir l'Assemblée que nous avions eu l'intention de poser devant elle notre candidature, ce qui, selon l'avis du bureau n'est une question inconstitutionnelle, il s'y était opposé, de vifs murmures s'élevaient alors du sein de la réunion, il déclara que nous n'avions obtenu la parole que pour faire un appel à l'Assemblée, et il réclama le silence qui se rétablit après quelques instants.

Mais dès les premiers mots par lesquels nous voulions faire appel à la conscience et à la justice des citoyens contre l'opposition

du bureau, un violent tumulte éclata d'abord, vers l'entrée de la salle, et bientôt l'Assemblée tout entière partagea cette émotion. Le plus grand nombre protestant contre les voix amies qui s'élevaient pour obtenir le silence.

Fortifiée par le sentiment intime de la grandeur de notre mission, de la sainteté de notre apostolat et profondément convaincue de l'importance et de l'opportunité de notre œuvre, si éminemment, si radicalement révolutionnaire et sociale, nous avons accompli notre devoir en refusant de quitter la tribune comme le désiraient les membres du bureau pour apaiser le tumulte. Obligée de laisser place un instant à l'orateur qui réclamait le silence et l'attention, nous avons dû persister en nous plaçant en face de l'Assemblée et protester par notre attitude que nous étions déterminée à ne pas renoncer volontairement au droit d'exprimer notre pensée.

Nous devons en cette circonstance des remerciements au président qui nous a maintenu la parole et obtenu un vote qui nous a rendu la possibilité de continuer. Alors nous avons protesté avec toute l'énergie que nous donnait le sentiment du droit et de la justice contre cet abus du droit du plus fort qui veut étouffer la voix du plus faible, la plainte et les justes réclamations des opprimés ; nous avons manifesté notre étonnement de voir les hommes qui se disent des hommes d'avenir, qui se déclarent démocrates-socialistes et qui repoussent les conséquences logiques et l'application des principes qui ont la base du socialisme, qui reculent devant la pratique et qui n'ont pas le courage de leur opinion ; qui demandent l'abolition des privilèges et qui veulent conserver celui qu'ils partagent avec les privilégiés, celui qui est la source de tous les autres privilèges, de toutes les inégalités sociales, la domination de l'homme sur la femme. Et insérée par la vérité et la justice, nous avons jeté l'anathème sur leurs prétentions injustes. Si les hommes ne veulent la liberté que pour les hommes, pour les plus forts, ils en ont toujours la tyrannie. Si les hommes ne veulent l'égalité que pour les hommes, entre eux seulement, subalternant une moitié de l'humanité, ils auront toujours le privilège, et la fraternité qu'ils auront méconnue envers leurs sœurs ne pourra pénétrer dans leurs cœurs, ils auront toujours l'antagonisme, et leurs réformes, basées sur la vieille politique, seront toujours incomplètes et sans durée ; l'humanité ne marchera vers le progrès que par secousses violentes, par des révolutions, suivies de réactions, par des réactions suivies de révolutions, par des luttes fratricides incessantes, toujours provoquées par l'abus de la force et par la révolte contre la compression et le privilège. L'ignorance, la misère et la corruption ne cesseront de régner sur la terre ; ils se traîneront péniblement dans la fange et dans le sang, tant qu'ils n'auront pas accepté la sainte loi de solidarité, tant qu'ils ne voudront pas comprendre que s'ils veulent être heureux et libres ils doivent être justes envers celles que Dieu leur a données pour mères, pour sœurs et pour compagnes. Cette protestation a été écoutée en silence, quelques témoignages d'approbation ont manifesté qu'il y avait dans cette réunion des hommes et des femmes de cœur et d'intelligence, qui ont

le courage de témoigner leur respect pour les principes et leurs sympathies pour la vérité et la justice.

Un citoyen est monté ensuite à la tribune pour nier l'égalité des deux sexes. Mais dès les premiers mots il a été obligé de se retirer devant la désapprobation générale : le citoyen Pascal, qui lui a succédé, a éloquemment défendu les principes que nous avons soutenus, mais en manifestant la pensée que l'application ne peut en être acceptée que dans l'avenir. L'un des membres du bureau ayant demandé un ordre du jour motivé de manière à obtenir de l'Assemblée un vote qui aurait exprimé le blâme et la négation du principe, cet ordre du jour ainsi motivé a été repoussé, et l'ordre du jour pur et simple a été voté à l'unanimité.

Le vendredi 13, nous nous sommes présentée à la réunion électorale du premier arrondissement ; au gymnase Triart, allée des Veuves, le citoyen F. Cournet, président, nous a inscrite pour le mardi 17. Dans cette dernière séance, présidée par le citoyen Delhomme, nous n'avons pas été admises à proposer notre candidature, mais seulement à parler sur la question générale. Malgré les témoignages de bienveillance et de sympathie qui ont accueilli notre appel et l'affirmation de notre principe, nous n'avons pu obtenir la prise en considération, parce que le bureau se refusait à nous appuyer, considérant cette demande comme inconstitutionnelle. Le citoyen Bucquet est monté après nous à la tribune pour combattre l'idée de l'admission des femmes aux fonctions politiques, et affirmer qu'elles sont uniquement destinées aux travaux du ménage et à la vie domestique. Nous avons obtenu la parole pour protester contre ces préjugés d'une autre époque, et réfuter des arguments qui sont une négation complète de tous les principes sur lesquels repose notre avenir social.

Cette protestation a été accueillie par les témoignages de sympathie presque unanimes des travailleurs qui composaient cette réunion.

Le samedi 14, à la salle de la Fraternité, le citoyen Lemaitre, président, nous a refusé la parole.

Le mercredi 18, dans cette même salle, le citoyen Sablonnier, président nous a refusé la parole.

Le jeudi 19, dans cette même salle, il nous a enfin été possible d'accomplir notre mission. Le citoyen Sellier nous a accordé la parole pour proposer notre candidature à l'Assemblée législative. L'affirmation de notre principe a été accueillie par les travailleurs qui composaient l'Assemblée électorale réunie dans la salle de la Fraternité ; avec des manifestations bienveillantes qui témoignent du sentiment de justice qui domine dans les réunions populaires lorsqu'elles sont saisies d'une grande vérité. Mais là encore, malgré toute leur bienveillance et la sincérité de leurs convictions, le président et les membres du bureau se sont appuyés sur la question d'inconstitutionnalité et d'inopportunité pour ne pas de mander la prise en considération. Le citoyen Leballleur-Villiers ayant pris la parole pour faire à l'Assemblée le récit d'un incident qui s'était passé à la réunion de la rue Duphot a terminé son discours par une éloquente et bienveillante manifestation en faveur du principe.

Le lendemain, vendredi 20, nous avions l'intention de nous présenter dans la réunion de la salle Montesquieu. Nous avons à l'avance demandé une seconde fois la parole au citoyen Hervé, président de cette réunion ; il nous l'avait déjà refusée dans la séance du jeudi 11, il crut devoir nous la refuser encore.

Nous avons été immédiatement à la réunion électorale de la salle des Acacias, 104, rue Saint-Antoine. Nous conserverons toujours le souvenir de l'accueil que nous y avons reçu. La parole nous fut accordée, à notre première demande, par le citoyen Abbé-Montlouis. La manifestation plus que répétée d'une vive sympathie accueillit l'exposé de nos principes. Le citoyen Garnier, membre du bureau, prit la parole après nous, s'appuya sur l'inopportunité et l'inconstitutionnalité de notre candidature pour écarter la prise en considération. Mais la manière bienveillante avec laquelle il exprima son opposition témoignait de son respect pour les principes.

Nous devons nos remerciements au citoyen Delhouck, membre du bureau, pour l'appui qu'il nous a accordé et le zèle qu'il a manifesté pour notre sainte et légitime cause. Un vote de sympathie ayant été demandé et obtenu en faveur d'un délégué politique, nous avons prié le citoyen Garnier de demander à l'Assemblée un vote de sympathie en faveur du principe du droit des femmes à l'égalité civile et politique. Le citoyen Garnier ayant exprimé notre demande à l'Assemblée, nous avons obtenu ce vote presque à l'unanimité.

C'est parmi les travailleurs du quartier Saint-Antoine que nous avons obtenu le plus généreux accueil et le plus grand témoignage de sympathie pour un principe basé sur la vérité, le droit et la justice.

Dans toutes les réunions électorales où nous avons refusé la parole ou la liberté de poser ouvertement notre candidature, nous avons, à la fin de la séance, à brève ou à longue distance, protestation contre cet abus du droit du plus fort, qui est une négation de nos dogmes républicains. C'est au peuple souverain qu'il appartient de juger si notre demande était inopportune ou inconstitutionnelle, et si elle n'aurait été prise en considération. Et nous l'avons obtenu dans presque toutes les réunions électorales où nous nous sommes présentée, si le président et les membres du bureau, s'élevant au-dessus d'un préjugé qui est en contradiction avec leurs principes nous avaient appuyée au lieu d'influencer le jugement de l'Assemblée en contestant la constitutionnalité et l'opportunité de notre légitime réclamation ; le droit sans des masses aurait fait justice d'un préjugé rétrograde et accablé, si l'œuvre révolutionnaire la plus radicale en acceptant l'application de ce principe qui ne renferme pas seulement la question du privilège de sexe, mais une haute question humanitaire, l'abolition du dernier des privilèges de tous les tyrannies légales et de droit divin de toutes les inégalités sociales, et la consécration complète de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Nous affirmons que le temps des élections générales où le peuple reprend l'exercice de sa souveraineté, est le moment opportun pour réclamer les droits d'une moitié de l'humanité injustement opprimée et méconnue par l'autre moitié.

DISCOURS

CAMILLE SÉE



Lycée de jeunes filles, place Edgar-Quinet à Lyon.
Carte postale, 1909.

Proposition de loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles

« En France, à l'heure qu'il est, la jeune fille qui n'a pas le bonheur d'être instruite chez ses parents, n'a le choix qu'entre un pensionnat laïc où l'enseignement se meut dans d'étroites limites, et le couvent, où l'enseignement est pour ainsi dire nul. [...] Elle en sort l'esprit vide, et le cœur faussé, incapable d'entendre celui qui va être son mari, incapable d'élever l'enfant qui va naître.

La mère lui parlera le langage de la superstition, le père celui de la raison, et quand ces idées contradictoires jetées dans ce cerveau si malléable, si impressionnable, commenceront à germer, ne sachant pas qui de la mère ou de son père il faudra croire, l'enfant doutera! Vérité douloureuse, mais qu'il faut avoir le courage de reconnaître, et qui a sa raison dans ce fait que la femme, c'est-à-dire la moitié de la France, ne reçoit pas d'instruction.

C'est là quand on songe au rôle que la femme doit jouer dans la famille, à l'influence que nécessairement elle est appelée à exercer sur la destinée des peuples, un crime de lèse-nation.

La France n'est pas un couvent, la femme n'est pas dans ce monde pour être religieuse. Elle est née pour être épouse, elle est née pour être mère.

Appelée à vivre en communion de sentiments et d'idées avec son mari, appelée à élever ses enfants, elle a droit à une instruction qui soit digne d'elle, digne de celui dont elle partage la vie, digne des enfants auxquels elle doit donner la première éducation, digne enfin de la République sortie de la Révolution de 1789 qui a été sa première émancipatrice.

La plupart des grands États ont créé pour les filles des écoles secondaires analogues à nos lycées; les pays qui n'ont pas d'instruction publique entretenue par l'État doivent à des municipalités, à l'initiative privée ou à des associations puissantes la création de collèges et de gymnases qui suffisent à peine aux demandes des familles. La France reste presque

seule en dehors de ce mouvement, elle qui, par sa situation politique, devrait montrer plus d'empressement que les autres nations. Quelques cours publics, où l'élève n'a pas de rapports directs avec le maître, ne sauraient tenir lieu d'un enseignement régulier, progressif, donné par des professeurs qui en font leur affaire unique ou principale, qui connaissent leurs élèves, approprient l'enseignement qu'ils donnent aux besoins de leur auditoire, corrigent les devoirs, font faire des compositions, en un mot suivent une éducation depuis son commencement jusqu'à sa fin. Ces cours publics ne peuvent d'ailleurs servir qu'à quelques centaines de jeunes personnes, qui ont la bonne fortune de les avoir à proximité. Qu'arrive-t-il dans cette pénurie? C'est qu'on se rejette sur les écoles normales, ou qu'on prend des maîtres particuliers. Il faudrait des examens, un diplôme qui servissent à constater les études faites, les résultats obtenus. Ces examens n'existant pas, les jeunes filles se font recevoir institutrices, sans aucune idée de se servir de leur brevet, ou passent l'examen de bachelier.

Ce double fait est la preuve de l'existence d'un besoin social qui n'est pas satisfait et auquel il est urgent de pourvoir. Une jeune fille de dix à dix-huit ans mettrait son bonheur à étudier les langues, la littérature, les sciences; elle jetterait, pendant ces années d'étude, les fondements du bonheur de toute sa vie. Elle entrerait ensuite dans une famille, parée de toutes les grâces de l'esprit et prête à remplir ses devoirs de mère, c'est-à-dire d'institutrice. Au lieu de cela, on lui fait passer dans la frivolité, dans l'oisiveté, les années de son adolescence. Elle s'habitue à juger sans connaître, à parler sans savoir, à lire dans des livres insipides, à ne trouver chez elle que des occupations matérielles, et à chercher au dehors des distractions. Il est temps, il est plus que temps de mettre ordre à un état de choses qui est un déni de justice à l'égard des femmes, un préjudice porté à leurs maris, et un crime commis contre leurs enfants.»

**Chambre des députés,
séance du 27 mai 1879.**

« L'action féministe »
des suffragettes, illustration
parue dans le supplément
illustré du quotidien républicain
et conservateur *Le Petit Journal*.
N° 913, 17 mai 1908.

Le Petit Journal

Le Petit Journal
CHAQUE JOUR - 6 PAGES - 5 CENTIMES
Administration : 61, rue Lafayette

5 CENTIMES SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ 5 CENTIMES

Le Petit Journal agricole, 5 cent. ~ La Méde du Petit Journal, 10 cent.
Le Petit Journal illustré de la Jeunesse, 10 cent.

ABONNEMENTS

SEINE ET SEINE-ET-OISE... 2 fr. 3 fr. 50
DÉPARTEMENTS... 2 fr. 4 fr. »
ÉTRANGER... 2 fr. 50 6 fr. »

Les manuscrits ne sont pas rendus

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

Dix-neuvième Année

DIMANCHE 17 MAI 1908

Numéro 913



L'ACTION FÉMINISTE

Les « suffragettes » envahissent une section de vote et s'emparent de l'urne électorale

protestante, et des groupes féministes. Cependant, le républicain conservateur Jules Simon (1814-1896) y clôt les débats en prédisant aux femmes la perte du bonheur en cas d'acquisition du droit de vote. Conservateurs ou progressistes, les républicains, confrontés à de graves difficultés ne sont pas prêts à envisager un élargissement du suffrage. En effet, scandales et crise économique alimentent, entre 1887 et 1889, le boulangisme qui coalise mécontents de gauche, royalistes et bonapartistes, puis, entre 1892 et 1894, la propagande et les attentats anarchistes. L'affaire Dreyfus (voir point suivant) fait perdre aux républicains modérés toute autorité et permet l'arrivée au pouvoir des radicaux.

Il faut attendre la première décennie du XX^e siècle pour que la revendication suffragiste devienne prioritaire dans un mouvement féministe élargi et organisé à l'échelle internationale. Depuis 1893, les Néo-Zélandaises, Maori ou d'origine européenne, peuvent voter à toutes les élections. Si les Finlandaises sont les premières Européennes à obtenir les mêmes droits, en 1906 seulement, entre-temps le suffrage des femmes a progressé dans certains États fédérés des États-Unis et d'Australie. Lors du congrès du CIF de Berlin en 1904, est créée l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes (AISF) qui concentre son action sur ce seul objectif. Une branche française, l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF), voit le jour en 1909 et connaît, notamment grâce à l'activisme de la jeune recrue Cécile Brunschvicg (1877-1946, voir portrait chapitre suivant), une rapide expansion : création de groupes en province et croissance des effectifs (deux cents au bout de quelques mois, six mille en 1912, douze mille en 1914). Ce succès est dû à une certaine modération, dans la revendication – acceptation d'un suffrage par étapes, en commençant par le suffrage municipal vu comme un apprentissage et un moyen de faire ses preuves –, comme dans les modes d'action : conférences, pétitions, articles dans *La Française* fondé en 1906, travail de persuasion auprès des maris républicains et des parlementaires. Plus encore, l'argumentaire met moins l'accent sur l'égalité que sur la complémentarité entre les sexes, les femmes pouvant apporter dans la cité des qualités utiles pour lutter contre les fléaux sociaux, l'alcoolisme au premier chef.

Modérées, ces suffragistes critiquent les militantes plus radicales mais minoritaires, qu'elles qualifient de suffragettes, du nom des Britanniques de la *Women's Social and Political Union* et de leur journal *The Suffragette* qui mènent un véritable bras de fer avec les autorités et ne reculent pas

devant l'usage de la violence et du martyre. Hubertine Auclert, de retour d'Algérie, et *Le Suffrage des femmes* ont été rejoints par d'autres groupes et militantes plus jeunes, telle Madeleine Pelletier (1874-1939), la première femme médecin des asiles, « féministe intégrale » qui s'habille comme un homme. Leurs actions sont spectaculaires mais restent peu violentes. Après la diffusion d'un timbre, le collage d'affiches, l'envoi de pétitions, elles inaugurent en 1908 le bris d'une vitre de salle de vote (Madeleine Pelletier), le renversement d'une urne (Hubertine Auclert et Caroline Kauffmann), le jet de tracts sur les députés. Les juges sont cléments mais la presse plus sévère, comme *Le Petit Journal* ou les caricaturistes de *L'Assiette au Beurre* qui les enlaidissent et leur font dire des absurdités. Les suffragettes restent également partisans du suffrage intégral, soit la possibilité de voter à toutes les élections, et d'y être candidates, ce que font une vingtaine de militantes aux législatives de 1910 et d'autres aux municipales de 1912, obtenant pour certaines plusieurs centaines de voix.

Le combat des unes et des autres commence à porter ses fruits et à faire bouger l'opinion et les lignes politiques : ralliement au combat suffragiste de la jeune Ligue des droits de l'homme, soutien de la Ligue nationale contre l'alcoolisme, création en 1911 d'une Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes présidée par le pédagogue progressiste et parlementaire engagé Ferdinand Buisson (1841-1932).

Emmeline Pankhurst (à droite), suffragette britannique fondatrice en 1903 de la *Women's Social and Political Union*, arrêtée par la police, avec une autre militante, Londres, le 21 mai 1908.



Groupe
communiste



Denise BASTIDE



Madeleine BRAUN



Germaine FRANÇOIS



Mathilde GABRIEL-PÉRI



Émilienne GALICIER



Denise GINOLIN



Lucie GUÉRIN

33 FEMMES ÉLUES
DÉPUTÉES POUR
LA PREMIÈRE FOIS
EN 1945



Rose GUÉRIN



Jeanne LÉVELLÉ



Mathilde MÉTY



Raymonde NÉDÉLEC



Gilberte ROCA



Marcelle RUMEAU



Hélène SOLOMON-LANGEVIN



Alice SPORTISSE



Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER



Jeannette VERMEERSCH

Groupe
du Mouvement
républicain
populaire



Solange LAMBLIN



Marie-Hélène LEFAUCHEUX



Francine LEFEBVRE



Germaine PEYROLES



Germaine POINSO-CHAPUIS



Renée PRÉVERT



Simone ROLLIN



Marie TEXIER-LAHOUILLE

Groupe
socialiste



Germaine DEGROND



Eugénie ÉBOUÉ



Irène LAURE



Rachel LEMPEREUR



Madeleine LÉO-LAGRANGE



Marie OYON

Groupe du
Rassemblement
pour la
République



Marie-Madeleine DIENESCH

Groupe
du Parti
républicain
de la liberté



Hélène de SUZANNET

le premier président de la V^e République, né au XIX^e siècle dans une famille catholique et bourgeoise, a une vision traditionnelle des femmes, leur assignant d'abord un rôle de mère et d'épouse. D'autre part, il ne veut pas de femmes dans la *res publica* car elles sont à ses yeux un élément déstabilisateur du corps politique. Bernard Tricot, l'un des plus proches collaborateurs du général, membre du Conseil d'État et secrétaire général de la présidence de la République, en témoigne dans ses *Mémoires*. Pour de Gaulle, les femmes en politique sont une « source de complications », en faisant intervenir des facteurs passionnels ou sentimentaux qui risquent d'entraîner des perturbations dans les relations de travail. De ce fait, elles sont vues par lui comme inaptes à traiter les affaires de l'État. Jacques Boitreaud, conseiller au cabinet du général, admet que, pour recruter ses conseillers, de Gaulle se montre très ouvert sur le passé politique ou les opinions des candidats, mais qu'à ses yeux le sexe féminin est un facteur disqualifiant. « Il lui arriva d'écarter, non sans quelque embarras, le choix d'une jeune femme de grande qualité, très compétente dans le domaine des questions sociales, en laissant entendre qu'il ne se résolvait pas à la nouveauté qu'eût constituée pour lui une collaboration féminine » (Institut Charles-de-Gaulle, *De Gaulle et le service de l'État*, Plon, 1977).

De Gaulle fait donc en sorte que tous ses collaborateurs personnels appartiennent à la gent masculine. Il ne veut pas de femmes, non plus, parmi les fonctionnaires d'autorité incarnant l'État : préfets, ambassadeurs, recteurs, etc. Enfin, au niveau ministériel, le quasi-monopole masculin résulte tout autant de la volonté personnelle de Charles de Gaulle. Bref, pour l'homme de Colombey, les femmes n'ont pas vocation à incarner le pouvoir républicain. Pourtant, les électrices ne semblent pas lui tenir rigueur d'être écartées du pouvoir ; puisqu'au deuxième tour de la présidentielle de 1965, 61 % d'entre elles lui accordent leurs suffrages contre 49 % des électeurs (sondage SOFRES).

DES INSTITUTIONS DISCRIMINANTES

De la IV^e à la V^e République, on passe d'un régime parlementaire classique, qui rapproche la France de la plupart des démocraties voisines, à un régime présidentiel, qui fait de notre pays une terre d'exception en Europe. Le chef de l'État concentre entre ses mains les principaux pouvoirs

et le présidentielisme induit l'idée d'une incarnation masculine, sinon virile, de la République, même après de Gaulle.

L'élection du chef de l'État au suffrage universel direct, institué par la réforme de 1962, a créé les conditions d'un « patriarcat institutionnel », conférant aux hommes et à eux seuls, le pouvoir suprême. La *doxa* gaulliste fait d'ailleurs de l'élection présidentielle le temps fort d'une rencontre entre un « homme et son peuple ». En 1965, Charles de Gaulle dans son intervention du 30 novembre définit le chef d'État à élire comme « l'homme de la nation tout entière ». Dans sa bouche, la masculinité du futur président va de soi. En devenant l' élu du peuple tout entier, le chef de l'État se voit conférer un véritable « sacre populaire », dont les femmes sont de fait exclues. Au fil du temps, les partis se

« Qui n'a pas l'adolescence d'un chef peut-il prétendre, en conscience, à servir l'État ? »

Jacques Mandrin, *L'énarchie ou les mandarins de la société bourgeoise* (La Table ronde, 1967).

transforment en écuries présidentielles. Or, qui peut prétendre à la candidature à l'Élysée, sinon des hommes, les seuls à occuper des positions de *leadership* ? Les deux premières élections présidentielles au suffrage universel, celles de 1965 et de 1969, se déroulent exclusivement entre compétiteurs de sexe masculin. Et

jusqu'en 2007, les hommes conservent le privilège d'être les candidats des grands partis, seuls à même de remporter la victoire. Les femmes qui, avant cette date, entrent dans la compétition pour la magistrature suprême sont des représentantes de partis marginaux. La première à entrer dans la danse est Arlette Laguiller qui, en 1974, postule au nom de Lutte ouvrière. La tendance monarchique du régime républicain étend d'ailleurs son influence sur la commune : on voit naître ce que certains appelleront un « présidentielisme municipal », qui métamorphose le maire en homme-orchestre de la ville. La virilisation de la fonction de maire explique en partie les difficultés qu'éprouvent aussi les femmes à accéder à la fonction de premier magistrat des villes.

Autre spécificité du régime préjudiciable aux femmes, le recrutement technocratique de la V^e République, qui découle de l'incompatibilité entre fonctions ministérielles et parlementaires, posée par l'article 23 de la Constitution. Désormais, de nombreux ministres sont choisis hors de l'enceinte du Parlement parmi les hauts fonctionnaires. Or les femmes sont rares parmi cette « noblesse d'État ». Certes, elles ont accès à la nouvelle École nationale d'administration (ENA), créée en 1945 par Michel Debré, alors qu'avant-guerre, les grands concours de la fonction publique leur étaient interdits. Mais, elles sont de fait peu nombreuses à



postuler aux concours d'entrée de l'ENA : jusqu'au milieu des années 1960, leur nombre par promotion oscille entre zéro et cinq. Elles sont moins nombreuses encore à intégrer les grands corps de l'État (Inspection générale des finances, Cour des comptes, Conseil d'État), principaux viviers où puise la République, cinquième du nom, pour recruter ses élites politiques. En outre, même celles qui sont classées dans la «botte» au concours de sortie renoncent parfois à choisir les grands corps de peur de forcer les préjugés misogynes. Le Conseil d'État est le premier à s'ouvrir aux femmes en 1953, suivi par la Cour des comptes en 1955. Mais l'Inspection générale des finances, corps d'élite s'il en est, restera un club masculin jusqu'en 1974, de même que le corps préfectoral. Voulant dépolitiser les problèmes, c'est-à-dire les placer au-dessus des querelles partisans, de Gaulle manifeste une considération évidente pour les grands corps de l'État, les voyant seuls capables de produire des fonctionnaires compétents et dévoués au service de

l'intérêt général (*Mémoires d'espoir. Le Renouveau 1958-62*, Plon, 1970). De la IV^e à la V^e, on passe – a-t-on pu dire – de la République des députés à celle des technocrates. Le changement opéré dans le recrutement des élites en 1958 est à l'origine d'un nouvel itinéraire politique, le *cursus inversé* ou descendant. Il consiste à commencer sa carrière par le haut (cabinet ministériel, fonctions gouvernementales) avant de solliciter le suffrage des électeurs. Les femmes suivront avec retard ce nouvel itinéraire. Il faut attendre le deuxième mandat de François Mitterrand pour voir des normaliennes ou des énarques emprunter cette voie : ainsi Ségolène Royal a connu une longue propédeutique politique dans les cabinets ministériels, avant de se faire élire députée en 1988.

Autre innovation, dont les effets sont dommageables à la représentation féminine, la mise en place, en 1958, d'un nouveau mode d'élection des députés. À la proportionnelle

Françoise Sauvé, seule femme admise à l'École nationale d'administration (ENA) dans la promotion « quarante-huit », 1948-1950.

PORTRAIT

ÉDITH CRESSON

1934-



Édith Cresson, Premier ministre, à l'hôtel Matignon.
Paris, le 18 mai 1991.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE NATIONALE 22 mai 1991

«Le gouvernement que M. le président de la République m'a demandé de conduire se donne un objectif prioritaire : faire réussir la France dans l'Europe de 1993 et dans le monde de l'an 2000.

Être vertueux, puisque tel est le vocabulaire, n'interdit pas d'être audacieux. Sur un franc fort, nous construirons une France forte. [...]

Nous sommes résolus à agir, je le dis au risque de faire sourire ceux qui, critiquant un tel volontarisme, manifestent surtout leur renoncement à l'ambition que nous devons tous avoir pour la France et pour l'Europe.

Pour agir, nous organisons. C'est le sens de la création d'un grand ministère chargé à la fois notamment de l'Économie, des Finances, de l'Industrie et du Commerce extérieur. Cette nouvelle structure, mariant culture industrielle et culture financière, doit renforcer l'efficacité de notre dispositif public. [...]

Je suis confiante car je sais que nous avons en commun la même détermination : celle de voir la France qui a tant donné au monde, qui a su si bien incarner l'espoir des opprimés, qui a inspiré tant de hautes actions, continuer de faire entendre sa voix irremplaçable.

Nous avons deux ans devant nous qui peuvent être décisifs. Sachons nous parler, nous écouter, nous comprendre. Et n'ayons pas d'autre objectif que de renforcer notre pays, de construire l'Europe, d'apporter au monde notre esprit de progrès, notre expérience ancienne, et notre générosité toujours en éveil.»

Discours d'Édith Cresson, Premier ministre.

Dans l'histoire de la V^e République, Édith Cresson, née Campion, incarne sans doute la femme d'État la plus accomplie. Son itinéraire politique la porte en effet des fonctions locales de base aux plus hautes sphères de la République.

Diplômée de l'école de Haut enseignement commercial pour les jeunes filles (aujourd'hui HEC Paris), docteur en démographie, elle hérite de son père, inspecteur des finances et sympathisant socialiste, la passion de la chose publique. Son engagement aux côtés de François Mitterrand est précoce. Elle participe à sa première campagne présidentielle en 1965 et adhère à la Convention des institutions républicaines (CIR). Elle est même dès 1967 la seule femme parmi les neuf dirigeants de la CIR. Puis, dès 1971, elle milite au Parti socialiste refondé par François Mitterrand. Lors de la présidentielle de 1974, elle fait à nouveau campagne pour Mitterrand. À cette date, elle est promue au Secrétariat national du PS, responsable de la jeunesse et des étudiants. Elle obtient son premier mandat, en 1977, devenant maire de Thuré. C'est le début d'un long *cursus* dans ce territoire de la Vienne, où elle sera successivement députée en 1981, conseillère générale en 1982, maire de Châtellerauld en 1983; en 1979, elle est élue députée européenne. Elle participe activement à la campagne présidentielle de 1981, qui porte enfin Mitterrand à l'Élysée.

Dès lors, elle est de tous les gouvernements de gauche pendant dix ans. Dans le premier gouvernement socialiste, elle est ministre de l'Agriculture, secteur masculin par excellence, ce qui lui vaut de rudes attaques sexistes y compris de la part des agricultrices. Puis, elle est nommée, en 1983, ministre du Commerce extérieur et du Tourisme; avant d'être en charge, de 1984 à 1986, du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur. Lors du second septennat de Mitterrand, elle détient de 1988 à 1990 le portefeuille des Affaires européennes, devenues priorité du président.

Le 15 mai 1991, François Mitterrand la désigne comme «la plus apte à diriger le gouvernement» et à donner un nouvel élan à sa politique. Cette décision, a-t-il expliqué, n'est ni «symbolique» ni «due au hasard». «Si on se fiait au hasard, il n'y aurait de femme nulle part parce que le hasard ne serait que l'expression de la pesanteur d'une société traditionnelle dans laquelle les hommes continuent d'exercer les principaux pouvoirs, du moins les pouvoirs publics» (interview accordée à la télévision suisse-italienne, le 6 juin 1991). Par ce coup de force symbolique, elle devient la première Premier ministre et, à ce jour, la seule. Son gouvernement, qui comprend six femmes, fait apparaître une nouvelle génération, dont Martine Aubry, Frédérique Bredin, Élisabeth Guigou. Les 15 et 16 mai 1991, près des deux tiers des Français se disent satisfaits d'avoir une femme chef de gouvernement. Mais l'état de grâce est de courte durée. Dès juillet 1991, commence la descente aux enfers de l'impopularité – reflet de l'impopularité des socialistes d'alors – alimentée par une campagne de misogynie sans précédent. Dès sa nomination, elle est stigmatisée comme la «favorite du prince». Son «parler clair» lui est aussi beaucoup reproché. Elle est le Premier ministre dont la durée de vie à Matignon a été la plus brève, moins de onze mois.

Édith Cresson revient en politique, de 1995 à 1999, nommée commissaire européenne chargée de la Science, de la Recherche, du Développement, de l'Éducation et de la Formation. Depuis 2001, elle préside la Fondation Édith Cresson pour les écoles de la 2^e chance.



Rachida Dati, garde des Sceaux, ministre de la Justice, avec Vincent Lamanda, premier président de la Cour de cassation, et Jean-Louis Nadal, procureur général près la Cour de cassation. Paris, le 7 janvier 2009.

républicaine (fille d'immigrés maghrébins, devenue magistrate) est dépourvue de tout mandat électoral. De même, Christine Lagarde, qui vient de la société civile (juriste de formation, elle dirigeait un cabinet d'avocats), est quasi novice en politique, entrée dans l'arène en 2005, comme ministre déléguée au Commerce extérieur dans le gouvernement Villepin. Par ailleurs, les femmes sont l'exception parmi les proches conseillers de Nicolas Sarkozy, sortes de ministres *bis* qui s'expriment en direct dans les médias. Le succès des femmes ministres de l'ère sarkozienne paraît donc ambivalent. Certaines, toutefois, sauront faire de leur passage au gouvernement une propédeutique à l'exercice du pouvoir. Rachida Dati et Christine Lagarde, de novices vont se muer en professionnelles ; la seconde exercera sur la scène internationale des rôles de premier plan.

L'alternance de 2012, qui porte à l'Élysée le socialiste François Hollande, se traduit par un acte politique fort. Son Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, forme le premier gouvernement paritaire de l'histoire le 15 mai 2012 : y siègent neuf femmes et neuf hommes ministres, huit femmes et huit hommes ministres délégués. C'est un record historique, qui place la France au deuxième rang de l'Europe des 27 pour la part de femmes ministres, juste derrière la Suède, et loin devant le Royaume-Uni.

Christine Lagarde, alors directrice du Fonds monétaire international, était invitée par Barack Obama, président des États-Unis, à la Maison-Blanche, le 7 septembre 2011.





Celles qui entrent au gouvernement sont, en majorité, des professionnelles de la politique dotées d'expérience, notamment parlementaire : dix d'entre elles sont députées, une sénatrice. Leur pouvoir ministériel est la résultante du poids parlementaire acquis à gauche par les femmes. Ce profil les distingue des femmes ministres des gouvernements de l'ère Sarkozy. La renaissance d'un ministère des Droits des femmes, confié à Najat Vallaud-Belkacem, est interprétée comme un signal positif pour les Françaises. D'autant qu'est créé, en janvier 2013, un Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (faisant suite à l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes), qui, de par la loi du 27 janvier 2017 (relative à l'égalité et à la citoyenneté), se voit confier pour nouvelle mission de publier un rapport annuel sur l'état du sexisme en France. En revanche, la répartition des ministères de plein exercice du gouvernement

Ayrault révèle une asymétrie femmes-hommes manifeste. À l'exception de la Justice, confiée à Christiane Taubira, les principaux ministères régaliens sont attribués aux hommes. La parité numérique n'a donc pas mis fin à l'inégalité des sexes face au pouvoir gouvernemental.

La stricte parité numérique est de mise dans les cinq gouvernements de la présidence Hollande, allant toujours de pair avec un moindre pouvoir dévolu aux femmes. Deux personnalités en particulier émergent durant la période. Najat Vallaud-Belkacem incarne l'ascension fulgurante d'une figure issue de l'immigration. Conseillère régionale en 2004, porte-parole de la candidate Ségolène Royal en 2007, elle devient à 34 ans ministre des Droits des femmes, avant de devenir, en 2014, la première femme ministre de l'Éducation nationale de la République.

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, première femme à ce poste, et François Hollande, président de la République, dans une école primaire de la région parisienne pour la rentrée des classes de 2015.



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

L'image de la femme dans l'art politique et républicain

Annie Duprat

*Tandis que des femmes, souvent inconnues, ont participé aux gouvernements depuis 1789,
les représentations de la République ont évolué en ayant recours à l'allégorie.*

La République étant un système abstrait, fondé sur l'adhésion de tous les citoyens à un ensemble de valeurs (la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le respect de l'autorité de la Loi, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité »), il a donc été nécessaire de lui donner une enveloppe matérielle si ce n'est charnelle. L'Histoire s'incarrait aisément durant les siècles de la monarchie par le récit des faits et gestes du roi et de la famille royale. Naissances, mariages, funérailles, entrées majestueuses dans les villes ou victoires sur les champs de bataille faisaient la joie des historiographes du règne, à l'instar des *Grandes Chroniques de France* de Jean Fouquet au XV^e siècle. Le développement de l'imprimerie a permis la multiplication de libelles souvent caustiques contre la Cour auxquels l'apparition du journal (*La Gazette* de Théophraste Renaudot en 1631) a donné du lustre. Le XVIII^e siècle est le siècle critique par excellence et la monarchie s'en trouve rapidement atteinte et même dégradée. Ce tout nouveau régime, la République, dont les expériences précédentes remontent à l'Antiquité romaine ou aux « petits pays » comme les Provinces-Unies ou Genève, doit à son tour se doter d'une légende dorée, d'un *storytelling* comme on dirait aujourd'hui. Il n'était pas très compliqué pour la République des États-Unis de se trouver une fondation héroïque avec la guerre d'Indépendance qui a installé le récit décolonial dans l'histoire de la nouvelle nation. Pour la

France, les choses s'avèrent plus complexes dans la mesure où le 22 septembre 1792 Louis XVI, emprisonné, coexistait avec une République sans passé ni histoire.

L'ICONOLOGIE : UNE CONSTRUCTION LENTE

Ni proclamée, ni figurée, la République est entrée de façon impromptue mais avec violence dans l'histoire de France à la faveur du vide entraîné par la suspension du roi votée à l'Assemblée législative dès le 10 août 1792 après la prise du château des Tuileries. Coup de force ? Émeute populaire des sans-culottes parisiens et des fédérés venus de toute la France célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille ?

L'atmosphère fiévreuse du moment s'explique par l'avancée des troupes prussiennes et par la menace de destruction complète de Paris décrite dans le *Manifeste* du duc de Brunswick le 25 juillet 1792. L'Assemblée désigne un conseil exécutif pour exercer le pouvoir, convoque des élections au suffrage universel masculin et censure toute publication royaliste ou contre-révolutionnaire. Dans cet entre-deux institutionnel, la famille royale est incarcérée au Temple (13 août), le 14 a lieu une prestation de serment de fidélité « à la Liberté et à l'Égalité » et, malgré une tentative

La République, Ange-Louis Janet (1848).

La figure féminine est assise sur un trône, la tête couronnée de laurier. Dans sa main gauche, elle tient un flambeau ; dans sa main droite une balance. Elle est entourée par des signes caractérisant la prospérité (à gauche) et les arts et les sciences (à droite).



L'exposition *Mariannes d'aujourd'hui. Hommage des femmes des cités à la République*, organisée à l'occasion du 14 juillet 2003 par l'Assemblée nationale, à l'initiative du mouvement *Ni putes ni soumises*, présentait des portraits géants sur la colonnade du Palais Bourbon.



À la question « Que représente Marianne pour vous? », Clarisse (en bas, au centre) a répondu : « Marianne, c'est un peu chacune d'entre nous. C'est une citoyenne, tout simplement. Une femme à laquelle on peut toutes ressembler. Ce n'est pas une question d'origine ou de physique, mais d'engagement républicain. » ; tandis que pour Riva (en haut, à gauche), « Marianne, c'est le contraire de l'individualisme égoïste. C'est quelqu'un qui croit encore au Progrès. ».

CHRON

1790

Condorcet publie *Sur l'admission des femmes au droit de cité*.

1810

L'article 317 du nouveau Code pénal, promulgué entre le 22 février et le 2 mars, punit l'avortement.

1791

Olympe de Gouges rédige la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Elle sera guillotinée en 1793.

1816

La loi du 8 mai abolit le divorce.

1792

Les lois du 20 septembre instituent le mariage civil et laïc, ainsi que le divorce par consentement mutuel.

1836

L'ordonnance du 23 juin organise l'enseignement primaire pour les filles.

1793

Les lois du 2 novembre 1793 et du 6 janvier 1794 instaurent l'égalité des enfants, filles ou garçons, devant l'héritage.

1848

Eugénie Niboyet crée le Club des femmes et le quotidien *La Voix des femmes*, premier quotidien féministe.

George Sand réclame l'égalité civile pour les femmes.

1804

Le Code civil admet le divorce mais seulement pour faute et consacre l'incapacité juridique des femmes mariées.

1849

Jeanne Deroin réclame le droit de vote pour les femmes et se présente aux élections législatives.



LOGIE

1850

La loi Falloux, promulguée le 15 mars, crée une école de filles dans toutes les communes de plus de 800 habitants.

1867

La loi Duruy promulguée le 10 avril crée les premiers cours secondaires de filles (une cinquantaine). La loi Camille Sée du 21 décembre 1880 institue un véritable enseignement secondaire féminin avec les lycées de jeunes filles.

1878

Le premier congrès international du droit des femmes se tient à Paris.

1882

Les lois Jules Ferry rendent l'enseignement primaire public gratuit (16 juin 1881), laïc, et l'instruction obligatoire pour les filles comme pour les garçons (28 mars 1882).

Léon Richer, qui avait créé le journal *Le Droit des femmes* en 1869 et l'Association pour le droit des femmes en 1870 avec Maria Deraismes, fonde la Ligue française pour le droit des femmes.

1884

La loi Naquet rétablit un seul cas de divorce, le divorce pour faute.

1907

La loi du 13 juillet accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.

Les femmes sont électrices et éligibles aux Conseils de prud'hommes.

1909

Jeanne Schmahl fonde l'Union française pour le suffrage des femmes.

La loi institue un congé de maternité sans rupture de contrat de travail.

1919

Création d'un baccalauréat féminin.

1920

Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.

FEMMES et RÉPUBLIQUE

PRÉFACE

MICHELLE PERROT

AUTEURES

SCARLETT BEAUVALET

ANNIE DUPRAT

ARMELLE LE BRAS-CHOPARD

MARIETTE SINEAU

FRANÇOISE THÉBAUD

Directrice de la publication

Anne Duclos-Grisier

Département de l'édition et du débat public

Élodie Lavignotte

Édition, coordination

Carine Sabbagh

Assistante éditoriale

Julie Pommier

Conception graphique

Denis Carpentier

Mise en page

Dominique Sauvage

Iconographie

Frédéric Mazuy

Fabrication, photogravure et impression

Direction de l'information légale et administrative

ISBN : 978-2-11-157246-1 (version papier) – 32 €

ISBN : 978-2-11-157247-8 (version PDF) – 19,49 €